

Suivi d'une formation : 6 étapes

Ne concerne que les formations structurées
(14h/an minimum)

- 1. A réception de votre préinscription, nous vous adressons une convention à signer et à nous retourner impérativement.**
 - Le règlement s'effectue à réception de la convocation
- 2. Munissez-vous de la convention signée pour demander votre prise en charge auprès de l'organisme financeur de votre formation continue :**
 - ⇒ Architectes libéraux : [FIF PL](#)
 - ⇒ Architectes salariés : [OPCO EP](#)
- 3. Au lendemain de la session de formation, vous recevrez un questionnaire de satisfaction à chaud, à remplir en ligne.**
- 4. Ce questionnaire complété en ligne génère les documents suivants :**
 - Attestation de présence
 - Attestation de formation
 - Facture acquittée
- 5. Vous pourrez, ici, finaliser votre demande de prise en charge auprès de votre organisme financeur.**
- 6. Deux mois après la formation, un questionnaire à froid à remplir en ligne vous est envoyé par mail.**



La demande de prise en charge auprès des organismes doit être faite avant le début de la formation.

Les mails contenant les documents sont envoyés automatiquement par nepasrepondre@formation-architectes.com et peuvent se trouver dans vos spams. N'hésitez pas à ajouter cette adresse à vos contacts.

Pensez à déclarer vos formations dans votre espace personnel sur www.architectes.org